

2024-021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-03-25-12 CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget de la commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion du receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A SECTION INVEST En 2023 -1068	RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2023	RESTES A REALISER 2023 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-48 587.88		-2 122.36	285 767.26 226 105.00	-59 662.26	-110 372.50
FONCT	89 630.82	13 883.88	33 632.51			109 379.45

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	109 379.45
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	109 379.45
REC SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	
Ligne 001 = - 50 710.24 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068	109 379.45
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : 8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 28 MARS 2024
Affiché le 28 MARS 2024

NP

Délib-2024-03-25-12 – Affectation du résultat 2023, budget de la commune

